

DÉLIBÉRATION Comité syndical du 11 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N° DCS2024-035
Objet : Adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement révisé

Le onze décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 4 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 19

Nombre de délégués représentés : 2

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix.

QUORUM pour la présente délibération : 19 délégués présents + 2 pouvoirs correspondant à 81 voix.

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Isoline GARREAU, Pascal GOUHOURY.

Délégués de la Région : Angela AVOND.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Suzanne BARNET, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Marcel FONTELLIO, Pascal FOURNIER, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Christian PEUTOT, Francis PLÉ, Christian ROBACHE, Joël SURIER, François VENNE.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY.

Délégués des EPCI :

Michael ROUSSEAU a donné pouvoir à Michel CHARIAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marcel FONTELLIO.

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°01-03-2015 du 20 janvier 2015 actant la tenue du débat préalable au vote du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ;

Vu la délibération n°02-03-2015 du 10 mars 2015 actant l'approbation du PPI par le Comité Syndical ;

Vu la délibération n°02-07-2016 du 11 avril 2016 actant la tenue du débat préalable au vote du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ;

Vu la délibération n°03-02-2016 du 20 juin 2016 actant l'approbation du PPI révisé par le Comité Syndical ;

Vu la délibération n°DCS2024-021 du 16 octobre 2024 actant du débat préalable à la mise à jour du PPI ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 5 décembre 2024,

Vu le rapport n°DCS2024-035,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (81 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

Adopte la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2029 annexé ci-dessous.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 18 décembre 2024



Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2029

Le premier Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) du Syndicat a été établi et validé par la délibération n°01-03-2015 du Comité Syndical du 20 janvier 2015 et révisé par la délibération n°03-02-2016 du 20 juin 2016.

Ce PPI prévoyait les investissements d'aménagement numérique de 2015 à 2029, par l'exécution de trois programmes :

- Le programme Sem@for77, délégué à l'entreprise sem@for77 de 2006 à 2031, ayant pour objet le raccordement par le réseau du même nom des sites publics et grandes entreprises, et sa composante de modernisation du réseau hertzien réalisée en 2017 permettant à un accès au très haut débit pour des zones blanches dans l'attente d'un raccordement en fibre optique,
- Le programme « montée en débit », réalisé en régie de 2014 à 2017, ayant pour objet la montée en débit du réseau de boucle locale cuivre gérée par ORANGE par la construction de soixante-seize armoires permettant d'apporter du haut débit dans l'attente d'un raccordement fibre optique,
- Le programme sem@fibre77, délégué à l'entreprise Seine-et-Marne THD de 2015 à 2040, ayant pour objet la construction de plus de 300 000 prises FttH et leur exploitation. Le contrat de délégation de service public étant une concession avec des ilots en affermage et comprenant également les raccordements finaux, le programme est décomposé en trois sous-programmes :
 - sem@fibre 1 – Subvention de 1^{er} déploiement – Concessif
 - sem@fibre 2 – Subvention de raccordement final – Concessif
 - sem@fibre 3 – Investissement de 1^{er} déploiement - Affermage

Depuis 2016, il est à noter l'avancée de ces trois programmes.

S'agissant des programmes sem@for77 et « montée en débit », ceux-ci ne requièrent plus aujourd'hui d'investissements de la part du Syndicat.

S'agissant du programme sem@fibre77, il est à noter une accélération du calendrier de déploiement. En effet, initialement prévu, pour la partie concessive de 2015 à 2026, et pour la partie en affermage de 2015 à 2029, la fin du déploiement a été avancée à 2021 pour la partie concessive et à 2023 pour la partie en affermage. Ces dates de fin de déploiement sont à ce jour tenues.

Enfin, il est à noter qu'en 2021, le Comité Syndical a pris la décision que l'ensemble des sites isolés de la Seine-et-Marne (à savoir 1% du parc des prises soit environ 3 000 prises mais dont le coût d'investissement est le plus élevé avec des coûts moyens à la prise de 10 000€) puissent être raccordés.

Pour l'ensemble de ces motifs, il convient aujourd'hui de mettre à jour le PPI. Les Statuts du Syndicat prévoient, à l'article 11.4.1, les modalités de vote du programme décennal d'investissement. Ce dernier doit faire l'objet d'un débat préalable lors d'un Comité Syndical, pour ensuite être voté (au 2/3 des voix exprimées) lors de la séance suivante.

Le présent rapport a pour objectif de faire le point sur l'avancement des programmes d'investissement et de proposer les actualisations du PPI en découlant avant un vote lors du comité syndical de la rentrée 2024.

I. Etat d'avancement des programmes d'investissement

Le Plan pluriannuel d'investissement, révisé en 2016, fixait les dépenses d'investissement tel que présenté en annexe 2 pour un total de 192 974 808 €.

Comme mentionné ci-avant, deux programmes sont terminés à savoir le programme Sem@for77 et le programme « Montée en Débit ». Les dépenses liées au programme d'investissement établi lors du PPI 2016, se sont de fait réalisées à fin 2023 comme mentionné ci-après.

• PROGRAMME Sem@for77

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2016 affichait pour le programme Sem@for77 une enveloppe de 4 M€, répartis sur 4 ans soit jusqu'en 2019. Ce programme était destiné à la modernisation des antennes radios, permettant l'accès au très haut débit par voie hertzienne.

Fin 2023, le montant total des investissements concourant à la modernisation du réseau hertzien est arrêté à la somme de 2 746 240 €, avec un pic de dépenses entre 2016 et 2018. Hormis quelques subventions de raccordement prévues au contrat, ce programme est terminé.

• PROGRAMME « Montée en Débit »

Destiné à augmenter la puissance du réseau internet ADSL dans l'attente du déploiement de la fibre optique, le programme « Montée en Débit » était chiffré à 13 M€ dans le PPI révisé de 2016, avec des travaux prévus entre 2015 et 2017.

Ce programme a donné lieu à la construction de 76 armoires pour coût total de 15 815 221 € TTC. Le programme a été finalisé en 2018. Il ne donne plus lieu à dépenses d'investissement.

• PROGRAMME sem@fibre77

1/ sem@fibre77 n°1 - Investissement de 1er déploiement – Concessif (M1V1)

Le contrat de délégation de service public prévoit le versement de subventions pour financer les déploiements réalisés par le délégataire. Le montant indiqué dans le PPI, et capé par le contrat, est de 62 240 102 €. Fin 2023, le total des subventions versées au délégataire s'établissait à 54 476 694 €. Demeure ainsi un solde de 7,7 M€ essentiellement dû à de la documentation manquante (DOE notamment).

2/ sem@fibre77 n°2 – Subvention de raccordement final – Concessif

Afin de ne pas faire peser le coût du raccordement au réseau sur l'abonné final, le contrat de délégation de service public a inclus le versement d'une subvention d'investissement au profit du délégataire. Cette subvention est capée à 36 650 808 € sur 10 ans ; elle est fonction de la commercialisation sur la période de 2015 à 2025. Le PPI de 2016 affichait donc une répartition des subventions entre 2015 et 2024. Le cumul de ces subventions de raccordement au délégataire est à fin 2023 de 29 982 380 €. Demeure ainsi un solde de 6,6 M€.

3/ sem@fibre77 n°3 - Investissement de 1er déploiement – Affermage (M1V2)

Lors de la signature du contrat de délégation de service public, les estimations réalisées par le délégataire faisaient état d'un coût de déploiement, pour la partie sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de 77 M€. Le PPI présentait donc en 2016 une prévision de 77 M€ entre 2015 et 2029.

Il est à noter depuis, que les estimations du délégataire se sont révélées très en deçà de la réalité terrain. En effet, les coûts de déploiement se sont révélés supérieurs aux coûts prévisionnels et ce en raison d'une part, de la croissance du nombre de prises, et ce quand bien même le contrat de délégation de service public incluait déjà une croissance à 0,8% par an de la population, et d'autre part, en raison de linéaires d'infrastructures à construire non prévus, les infrastructures à réutiliser d'ORANGE étant en trop mauvais état ou inexistantes (par exemple : câbles en pleine terre). En conséquence, le coût est désormais révisé à un montant de 104 M€.

Le point étant réalisé sur l'avancement des programmes d'investissement du PPI actuel, il convient désormais de mentionner le nouveau programme d'investissement qui a vu le jour à compter de 2023, à savoir le programme « sites isolés ».

II. Programme d'investissement « sites isolés »

Comme mentionné ci-avant, courant 2021, le Comité Syndical a pris la décision de permettre le raccordement de l'ensemble des « sites isolés » de la Seine-et-Marne. Ces sites qui comprennent des zones de 5 logements ou moins n'étaient pas couverts totalement par le contrat de délégation de service public. En effet, le contrat, issu de la mise en concurrence, rédigé en 2014, à un stade peu avancé des déploiement FttH en zones rurales, ne comprenait pas 1% des prises à construire les plus éloignées des réseaux. Depuis la décision de 2021, le Syndicat s'est doté des outils contractuels permettant la réalisation puis l'exploitation, et en dépenses et en recettes, de ce projet estimé à 28 M€.

Pour la partie dépenses, il s'agit ici de la construction d'environ 3 000 prises sous réalisation en maîtrise d'ouvrage du Syndicat par le biais de deux marchés publics. Les prises ainsi construites sont ensuite remises en affermage pour exploitation par le délégataire. L'avenant de prise en charge de ces prises par le délégataire a été voté par le comité syndical du 27 mars 2024 et est en cours de notification.

Pour la partie recettes, il est à noter la signature des conventions et avenants nécessaires au financement du projet avec le Département de Seine-et-Marne pour 7M€, la Région Ile-de-France pour 7M€, les intercommunalités pour 7,2M€ et l'Etat pour 6,3M€. Les 500 000€ restants sont pris en charge par l'autofinancement du Syndicat.

Les déploiements de ces sites ont commencé en 2023.

Ces éléments étant notés, il convient désormais de réviser le PPI afin de prendre en compte l'ensemble des modifications sur les investissements à venir en matière d'aménagement numérique. Ce plan s'étend désormais de 2024 à 2029.

III. Mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement

La mise à jour 2024-2029 comprend les modifications suivantes :

1/ Disparition des lignes relatives au programme « Montée en Débit »

Celui-ci étant terminé, il ne figure plus dans le PPI révisé, de même que la subvention de l'Etat afférente. Pour mémoire et dans une volonté rétrospective, est inclus le tableau des investissements réalisés pour ce programme en annexe 3.

2/ Disparition des lignes relatives au programme « Sem@for77 »

Celui-ci étant terminé, il ne figure plus dans le PPI révisé, de même que la subvention de l'Etat afférente. Pour mémoire et dans une volonté rétrospective, est inclus le tableau des investissements réalisés pour ce programme en annexe 3.

3/ Modifications du programme sem@fibre77

Premièrement, la mise à jour matérialise les effets de l'accélération du déploiement initial. En effet, les programmes de premier déploiement, volet concessif et volet affermage, initialement prévus pour le premier jusqu'en 2026 et pour le second, jusqu'en 2029, ont été revus. Le premier est terminé (ne reste plus que les Dossiers d'Ouvrages Exécutés et le transport des prises réalisées en affermage) et le second est en fin de déploiement (Programme 2023 à achever).

Deuxièmement, la mise à jour prend en compte l'augmentation déjà constatée des coûts pour la partie réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat avec un montant global arrêté à 104M€. Il est à noter que la partie concessive restée limitée à 62M€ en subventions de premier équipement et 36M€ en subventions de raccordement. Aucune prise en charge d'un éventuel surcoût constaté par le délégataire n'est à prévoir, cela ressort du risque inhérent à la conclusion d'un contrat de délégation de service public.

Troisièmement, la mise à jour inclut le programme « sites isolés » pour un montant de 28M€.

Quatrièmement, pour la partie recettes, la mise à jour prend en compte les subventions nouvelles accordées par le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France, les intercommunalités et l'Etat pour le financement du projet « sites isolés ».

Enfin, pour la partie recettes toujours, la mise à jour prend en compte l'emprunt de 15M€ souscrit par le Syndicat au début de l'année 2023 permettant de clôturer le financement du déploiement de premier établissement réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat et l'autofinancement porté à 10M€ en 2024.

Ainsi, le PPI est révisé tel que suit dans le tableau en annexe 3. Il fixe les dépenses d'investissement pour un total de 231 357 568 €.

Aussi, le Comité Syndical est sollicité pour prendre acte du débat préalable tel que tenu.

Annexe 1 - Plan pluriannuel d'investissement 2024/2029

	Réalisé au 31/12/2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL PPI 2024/2029
TOTAL Dépenses d'investissement	181 593 323 €	22 244 554 €	18 087 182 €	9 432 510 €	0 €	0 €	0 €	231 357 568 €
SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif	54 476 694,33 €	5 070 000 €	2 693 408 €	0 €	0 €	0 €	0 €	62 240 102 €
SEMAFIBRE 2 Raccordements Finals	29 982 380,00 €	5 600 000 €	1 068 428 €	0 €	0 €	0 €	0 €	36 650 808 €
SEMAFIBRE 3 (M1V2) affermage	96 055 052,00 €	5 809 553,58 €	2 323 375 €	0 €	0 €	0 €	0 €	104 187 980 €
Déploiement - Sites isolés	1 079 196,25 €	5 765 000 €	12 001 972 €	9 432 510 €	0 €	0 €	0 €	28 278 678 €
TOTAL Recettes d'investissement	189 137 075 €	19 771 412 €	13 103 598 €	6 750 421 €	2 595 062 €	0 €	0 €	231 357 568 €
Subvention FSN	35 380 436,00 €	4 770 000 €	7 094 339 €	630 003 €	0 €	0 €	0 €	47 874 778 €
Subvention Région IDF	34 823 568,00 €	1 945 579 €	2 049 964 €	1 948 698 €	899 931 €	0 €	0 €	41 667 741 €
Subvention Département 77	36 080 985,46 €	1 055 758 €	1 945 579 €	2 049 964 €	1 695 131 €	0 €	0 €	42 827 418 €
Subvention EPCI	42 852 086,00 €	1 092 731,16 €	2 013 715 €	2 121 756 €	0 €	0 €	0 €	48 080 288 €
Emprunt	40 000 000,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 000 000 €
Autofinancement	0 €	10 907 343,46 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 907 343 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le



ID : 077-200036481-20241211-DCS2024_035-DE

ANNEXE 2 - Plan Pluriannuel d'Investissement révisé en 2016

PPI	AP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	
	TOTAL	Rappel 2015 (MED=2013-2015)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029				
TOTAL DEPENSES	192 974 808 €	7 103 128 €	19 947 000 €	32 375 872 €	24 119 000 €	23 723 000 €	21 167 000 €	20 058 000 €	19 718 000 €	10 958 050 €	7 852 808 €	5 223 000 €	730 000 €	- €	- €	- €				
Programme DSP Semafor77	4 000 000 €	- €	700 000 €	3 025 000 €	175 000 €	100 000 €														
PR semafibre1-subvention-délégitaire-part concessive	12 950 000 €	5 858 128 €	5 100 000 €	1 991 872 €																
PR semafibre3-Travaux maîtrise d'ouvrage SMN-part affermée	62 238 000 €	1 245 000 €	7 777 000 €	13 009 000 €	10 264 000 €	8 033 000 €	7 027 000 €	5 858 000 €	5 518 000 €	1 658 000 €	632 000 €	487 000 €	730 000 €	- €	- €	- €				
semafibre2-subv.délégitaire-dépenses raccordements-finaux	77 136 000 €	- €	5 400 000 €	11 700 000 €	9 600 000 €	10 800 000 €	8 440 000 €	7 600 000 €	6 600 000 €	5 800 000 €	6 460 000 €	4 736 000 €	- €	- €	- €	- €				
TOTAL PROGRAMME semafibre77-dépenses	36 650 808 €	- €	970 000 €	2 650 000 €	4 080 000 €	4 790 000 €	5 700 000 €	6 600 000 €	7 600 000 €	3 500 000 €	760 808 €	- €	- €	- €	- €	- €				
TOTAL RECETTES	176 024 808 €	1 245 000 €	14 147 000 €	27 359 000 €	23 944 000 €	23 623 000 €	21 157 000 €	20 058 000 €	19 718 000 €	10 958 000 €	7 852 808 €	5 223 000 €	730 000 €	- €	- €	- €				
DSP Semafor77	192 974 808 €	5 595 794 €	12 921 426 €	29 984 096 €	27 220 182 €	24 084 346 €	22 899 476 €	19 981 327 €	22 875 911 €	13 619 055 €	4 388 620 €	4 345 206 €	4 376 188 €	682 681 €	- €	- €				
Montée en Débit - Subventions	4 000 000 €	- €	700 000 €	3 025 000 €	175 000 €	100 000 €														
DSP semafibre-subventions-fonds de concours 1er équipement	12 950 000 €	4 717 349 €	4 128 000 €	4 104 651 €																
Raccordements finaux FTH - Subventions (Etat-FSN)	199 374 000 €	878 445 €	7 123 426 €	20 204 445 €	22 965 182 €	19 194 846 €	17 199 476 €	13 381 327 €	15 275 911 €	10 119 055 €	3 627 812 €	4 345 206 €	4 376 188 €	682 681 €	- €	- €				
Raccordements finaux FTH - Emprunt intercalaire / autofin.	5 627 188 €	- €	139 030 €	379 620 €	582 463 €	684 065 €	818 053 €	955 383 €	1 087 021 €	516 301 €	465 252 €	- €	- €	- €	- €	- €				
TOTAL PROGRAMME semafibre77-recettes	31 023 620 €	- €	830 970 €	2 270 380 €	3 497 537 €	4 105 935 €	4 881 947 €	5 644 617 €	6 512 979 €	2 983 699 €	295 556 €	- €	- €	- €	- €	- €				
TOTAL PROGRAMME semafibre77-recettes	176 024 808 €	878 445 €	8 093 426 €	22 854 445 €	27 045 182 €	23 984 346 €	22 899 476 €	19 981 327 €	22 875 911 €	13 619 055 €	4 388 620 €	4 345 206 €	4 376 188 €	682 681 €	- €	- €				

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
 Reçu en préfecture le 16/12/2024
 Publié le
 ID : 077-200036481-20241211-DCS2024_035-DE



ANNEXE 3 - Plan Pluriannuel d'Investissement révisé en 2016

Exécution 2015-2023

PPI	AP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
	TOTAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			
TOTAL DEPENSES		(MED=2013-2015)											
Programme DSP Semafor77	200 105 038 €	8 400 195 €	10 595 354 €	15 251 071 €	27 111 014 €	27 224 045 €	35 193 738 €	29 776 483 €	25 021 675 €	21 531 464 €			
Programme Montée en Débit (MED) TTC	2 746 240 €	133 001 €	459 671 €	494 093 €	1 373 842 €	66 423 €	64 103 €	147 077 €	5 630 €	2 400 €			
PR. semafibre1-subvention-délégitaire-part concessive	16 015 054 €	7 022 392 €	4 612 085 €	4 254 079 €	126 498 €								
PR. semafibre3-Travaux maitrise d'ouvrage SMN-part affermée	54 476 694 €	1 244 802 €	2 618 974 €	3 588 024 €	13 042 757 €	13 502 461 €	12 903 905 €	5 869 012 €	1 043 402 €	663 405 €			
semafibre2-subv.délégitaire-dépenses Premier équipement	96 884 671 €	- €	2 904 674 €	6 914 875 €	12 195 227 €	10 647 282 €	13 700 263 €	15 928 624 €	19 940 829 €	14 652 898 €			
TOTAL PROGRAMME semafibre77 -dépenses	181 343 745 €	1 244 802 €	5 523 598 €	10 502 899 €	25 237 984 €	24 149 743 €	26 604 169 €	21 797 636 €	20 984 231 €	15 316 303 €			
TOTAL RECETTES													
DSP Semafor77	193 069 807 €	6 711 020 €	11 378 369 €	28 752 831 €	23 794 608 €	29 067 672 €	29 593 885 €	31 977 980 €	19 276 173 €	3 517 268 €			
Montée en Débit - Subventions	2 061 165 €	- €	- €	354 823 €	1 396 148 €	88 308 €	67 211 €	154 675 €	- €	- €			
DSP semafibre-subventions-fonds de concours 1er équipement	16 020 411 €	5 145 817 €	4 832 290 €	3 782 789 €	31 722 €	2 227 793 €	- €	- €	- €	- €			
Raccordements finaux FTH - Subventions (Etat-FSN)	129 189 868 €	1 565 203 €	6 546 079 €	12 115 219 €	22 366 738 €	25 977 845 €	21 200 756 €	23 124 586 €	12 776 173 €	3 517 268 €			
DSP semafibre-Raccordements finaux FTH - Emprunt	5 798 363 €	- €	- €	- €	- €	773 726 €	2 325 918 €	2 698 719 €	- €	- €			
DSP semafibre-1er équipement - Emprunt	25 000 000 €	- €	- €	12 500 000 €	- €	- €	- €	6 000 000 €	6 500 000 €	- €			
TOTAL PROGRAMME semafibre77 -recettes	174 988 231 €	1 565 203 €	6 546 079 €	24 615 219 €	22 366 738 €	26 751 571 €	23 526 674 €	31 823 305 €	19 276 173 €	3 517 268 €			

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 077-200036481-20241211-DCS2024_035-DE

